

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 07 AVRIL 2014 portant création du D.I.U SOINS INFIRMIERS EN REANIMATION ET URGENCES VITALES
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.I.U- SOINS INFIRMIERS EN REANIMATION ET URGENCES VITALES

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR LESCOT THOMAS - PU/PH ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR RAUX MATHIEU – PU/PH

DOCTEUR QUESNEL CHRISTOPHE – MCU /PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 17 avril 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU